



Conséquences d'un changement de notaire en cours de succession

Par **Laura M**, le **14/12/2017** à **20:28**

Bonjour,

Suite au décès de mon père en Décembre 2014, la succession a été ouverte.
Mes deux frères ne vivant plus en France je suis disposé aujourd'hui de leurs procurations.

Au fil des mois et même des années, mes frères et soeur ainsi que moi même avons remarqué un détachement du notaire concernant le dossier, le faisant ainsi trainer dans la durée.

Il y a quelques temps la succession s'est quelque peu débloquée et ma soeur et moi avons enfin signé l'acte de notoriété.

Cependant il y a quelques jours un conflit est survenu entre mon frère et le notaire ce qui l'a conduit à se détacher définitivement du dossier en nous conseillant de chercher un autre notaire.

Mes questions sont les suivantes :

- Le changement de notaire entraîne t-il un "recommencement" de l'intégralité de la procédure ou le nouveau notaire reprend t-il au stade où s'est arrêté le précédent?
- De plus la signature de l'acte de notoriété représente t-elle un frein à ce changement ?

Je vous remercie par avance

Cordialement